الوكالة المغربية للنجاعة الطاقية
ⵜⴰⵙⵏⵓⵔⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵜⵉⵕⵡⵉ ⵜⴰⵣⴹⴰⵕⵜ
amee
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Moroccan Agency for Energy Efficiency

ENGAGEMENT DU PROFESSIONNEL LABELLISÉ « THERMOPRO…….. »

Je soussigné(e), ...,
agissant en qualité de .....,
au sein de l'entreprise .....,
Déclare adhérer pleinement aux valeurs et exigences du label « ThermoPro……. »
et m'engage à respecter l'ensemble des principes de qualité, de transparence, d'éthique et de professionnalisme qu'il promeut.

À ce titre, je m'engage à :

1. Respect des engagements généraux

- Accepter uniquement les projets que mon entreprise est en capacité de réaliser au regard de ses compétences techniques, de ses ressources humaines et de ses capacités financières et organisationnelles ;
- Assurer la diffusion en interne des connaissances acquises lors de la formation au label et veiller au respect strict des critères de qualité ThermoPro ;
- Fournir à l'AMEE des informations exactes, sincères et vérifiables ;
- Informer sans délai l'AMEE de toute modification susceptible d'affecter la labellisation, notamment en cas de changement des représentants ayant validé la formation.

2. Garantir la qualité des équipements et des installations

- Installer exclusivement des équipements de chauffe-eau solaires conformes aux exigences du label ThermoPro ;
- Recommander à chaque client la solution la plus adaptée à son projet, en tenant compte des spécificités techniques et du potentiel solaire du site.

3. Assurer la transparence et la loyauté envers le client

- Informer clairement le client sur les choix techniques, les modalités de mise en œuvre et les performances attendues ;
- Fournir un devis détaillé mentionnant le coût global, les délais, les modalités de paiement et les conditions de garantie ;
- Remettre une note de calcul précisant les bases de dimensionnement ainsi que la production prévisionnelle mensuelle et annuelle ;
- Fournir, après mise en service, l'ensemble des documents relatifs à la garantie, à l'entretien, à la maintenance ainsi que la fiche de réception dûment signée.

4. Respecter les normes et faciliter les contrôles

- Réaliser chaque installation conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux dispositions réglementaires applicables ;
- Faciliter toute opération de contrôle ou d'audit diligentée par ThermoPro ou par l'AMEE.

5. Assurer le service après-vente

- Intervenir dans les meilleurs délais en cas de dysfonctionnement signalé pendant la période de garantie ;
- Procéder aux réparations nécessaires dans le cadre de la garantie de bon fonctionnement.

Je reconnais que le non-respect des engagements ci-dessus peut entraîner la suspension ou le retrait du label « ThermoPro », conformément aux procédures en vigueur.
Fait à .....
Le .....

Signature et cachet de l'entreprise